

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis N° 04/2023 « Demande d'un crédit de CHF 673'000.-, subventions non déduites, pour la renaturation du Rossan et du Pontet.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Madame Mélanie Pasche, Monsieur Matteo Affolter et Walter Gfeller, rapporteur, a été reçue à 19h le 7 juin dernier à la salle de la municipalité. À cette occasion, M. Wings, Syndic, et MM. Rondot et Rubin, Municipaux, nous ont présenté le projet et répondu à nos questions de manière satisfaisante, voire convaincante. Nous les en remercions. Nous regrettons d'autant plus que les plans présentés dans le préavis sont pour le moins difficiles à lire, même avec une loupe ! Nous aimerions qu'à l'avenir ils soient présentés à une échelle nettement plus convenable.

Tout d'abord, nous avons compris que, entre autre pour des raisons de subventionnement, l'axe sécurisation du chemin de Rossan ne fait pas partie de ce préavis. Si nous pouvons être d'accord avec la Municipalité sur le fait que le tronçon concerné n'est, jusqu'à présent, pas particulièrement accidentogène, il n'en est pas moins anxiogène surtout pour les non-motorisés. Nous souhaitons vivement que cet aspect soit traité très prochainement, même s'il est possible que la présence d'un cheminement nature le long du futur ruisseau améliore un peu la situation. Il ne réglera en tout cas pas le problème dans le haut du chemin de Rossan et en posera un nouveau dans le bas où il faudra le traverser.

Pour ce qui concerne les projets de renaturation, seuls concernés dans ce préavis, les personnes compétentes semblent convaincues que leurs réalisations apporteront un réel plus à la biodiversité et que c'est une chance de pouvoir les réaliser. Mais nous trouvons que les délais pour les faire, en tout cas pour les commencer cette année encore sont pour le moins courts. Comme l'eau qui coulera dans ces ruisseaux sera courante et plutôt froide, il ne devrait pas y avoir de problème de moustiques ou de grenouilles. Par contre, la partie pour le moment souterraine en aval ne permet pas d'espérer y pêcher des poissons.

En résumé, en regrettant une fois encore que l'axe sécurité n'en fasse pas partie, mais puisqu'il faut tout faire pour tenter de sauver la biodiversité et que, vu les subventions, cela devrait coûter moins de 35'000 francs à la Commune, nous ne pouvons que vous recommander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Lully

- Vu le préavis n° 04/2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad'hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires à la renaturation du Rossan et du Pontet ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 673'000.-, subventions non déduites ;

3. De dire que les subventions, de 95% (CHF 639'350.-), seront déduites de ce montant dès leur versement ;
4. D'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par reprise de réserve du compte 9282.2 investissements futurs.

Lully, le 19 juin 2023,

Mélanie Pasche

Matteo Affolter

Walter Gfeller